Image not found or type unknown

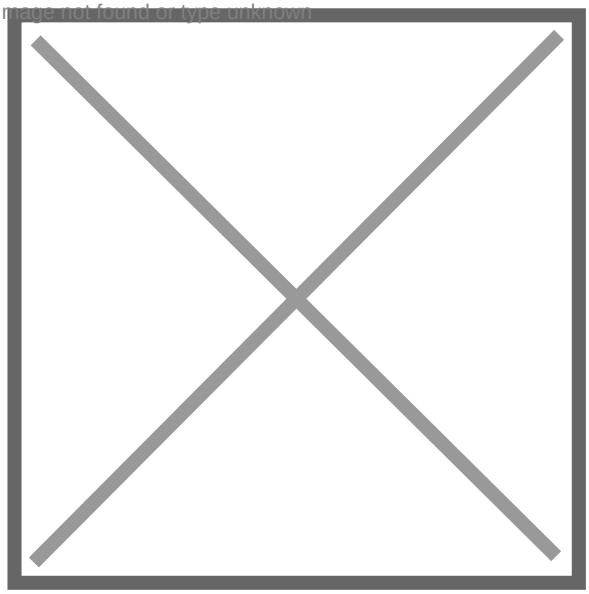

Renseignements pour non paiement de fermage

Par **roro**, le **23/05/2012** à **09:59**

Bonjour,
Je suis en indivision avec mon frére et ma soeur sur une propriété agricole dont ma mére était usufruitière. Celle-ci vient de dècèder. Mon frére et son fils avaient crée depuis 2001 une EARL sur l'indivision. Je m'apercois qu'ils n'ont jamais payé de fermage à ma mére. Ceci constitue une dette a rapporter à la succession, jusqu'a combien d'années peut-on remonter .
Merci d'avance.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés